

LA FICHE PRATIQUE INSTALLATION LIBERALE

1 Assurance RCP

- Les professionnels de santé doivent obligatoirement avoir une assurance RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (RCP) couvrant l'ensemble des actes qu'ils pratiquent.
 - Elle est obligatoire pour vous inscrire

 au tableau de l'Ordre.

La MACSF propose une RCP avec protection juridique dédiée aux professionnels de santé.

2 Inscription au Conseil de l'Ordre

• Contactez le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE des chirurgiens-dentistes de votre lieu d'exercice (ou de votre lieu de résidence lors d'un remplacement) qui vous délivrera une attestation d'inscription à présenter à l'Assurance Maladie. Un identifiant RPPS vous sera attribué ainsi que votre Carte de Professionnel de Santé (CPS).

CHIRURGIENS DENTISTES

Visuels réalisés à l'aide de l'IA *Les kits de démarrage

Affiliation à la CPAM

Contactez la CAISSE PRIMAIRE
 D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) de
 votre lieu d'exercice (ou de votre lieu de
 résidence lors d'un remplacement) pour
 connaître les documents nécessaires à
 la DÉCLARATION et l'ENREGISTREMENT
 de votre activité libérale auprès de
 l'Assurance Maladie. Vous êtes affilié
 au régime des assurances maladies
 des Praticiens et Auxiliaires Médicaux
 Conventionnés (PAMC).



Immatriculation à formalités entreprises

Votre DÉCLARATION UNIQUE D'ACTIVITÉ
 se fait directement en ligne :
 formalites.entreprises.gouv.fr
 Elle doit être faite au plus tard dans les
 8 jours suivant le début de votre activité
 professionnelle. Les formalités en lien
 avec les administrations concernées
 (URSSAF, INSEE...) sont effectuées via ce
 quichet unique.

Affiliation à la Caisse autonome de retraite (CARCDSF)

 L'adhésion à la CARCDSF est obligatoire. Elle prend effet au 1er jour du trimestre civil suivant le début d'activité.

Pour en savoir plus, **consultez** le site : **carcdsf.fr**

6 Autres formalités

- Ouverture d'un compte bancaire dédié ou professionnel.
- Prendre un contrat de prévoyance pour assurer un éventuel arrêt de travail.
- Souscrire une complémentaire santé pour couvrir vos frais de santé.

